



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1 011 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

ATTENDU QUE le « programme arts-études en musique » (le « Programme ») existe depuis au moins 25 ans et que plus de 800 enfants de la Commission scolaire de Laval (« CSDL ») y participent;

ATTENDU QUE le programme favorise la persévérance et la motivation scolaire et développe, chez les enfants qui y participent, la discipline, le goût du dépassement de soi et un fort sentiment d'appartenance;

ATTENDU QUE le taux de diplomation des élèves inscrits au programme est de 100 %;

ATTENDU QUE le comité de parents de la CSDL recommande le maintien et la bonification de tous les programmes particuliers ou d'enrichissement puisqu'ils contribuent favorablement à la diplomation et à la qualification des élèves (résolution CCP-2012-11-19-015);

ATTENDU QUE l'objectif 6 de l'Agenda 21 de la culture du Québec stipule qu'il faut valoriser la place des arts et de la culture dans les écoles;

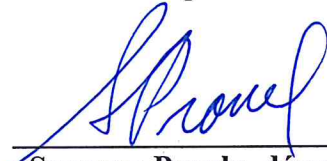
ATTENDU QUE le programme a déjà subi plusieurs baisses importantes des services offerts;

ATTENDU QUE si le programme subissait d'autres baisses de services, incluant notamment l'abolition des heures d'enseignement individuel des instruments et des heures d'enseignement hors horaire, la qualité de celui-ci serait grandement affectée;


Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

En conséquence, nous demandons au gouvernement du Québec d'octroyer à la CSDL un financement dédié expressément au programme afin d'assurer la pérennité de celui-ci et de maintenir son haut niveau de qualité, incluant les heures d'enseignement individuel des instruments et les heures d'enseignement hors horaire.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.



Suzanne Proulx, députée de Sainte-Rose



Date de signature de l'extrait